



Plan de déconfinement phase 2 : les piscines métropolitaines se réorganisent en vue de leur réouverture



Le 28 mai dernier, le Premier Ministre a présenté la phase 2 du plan de déconfinement qui débutera le 2 juin, dont la réouverture des piscines. Depuis, les exploitants des équipements métropolitains - Centre aquatique du Lac et piscine du Mortier à Tours, Les Thermes de Luynes, Le Carré d'O à la Riche - travaillent à mettre en œuvre les consignes données par le gouvernement. La réouverture des piscines nécessite en effet une réorganisation complète de leur fonctionnement (technique, sanitaire, logistique...). Aussi, celles-ci ne réouvriront pas leurs bassins au public dès le mardi 2 juin prochain.

Tours Métropole Val de Loire communiquera les dates auxquelles les équipements seront à même d'accueillir à nouveau les nageurs en respectant les conditions sanitaires et de sécurité nécessaires, dès que celles-ci auront été arrêtées par les exploitants.